PROGRAMME DE FORMATION AM

OBJECTIF	Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux roues : ▪ Adopter une conduite apaisée ▪ Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation ▪ Se familiariser avec ce type de véhicule
PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS	La formation est accessible dès l'âge de 14 ans et permet de conduire des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm3) et des voiturette (quadricycles légers... Les personnes nées avant 1988 n'ont pas besoin de titre de conduite pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle. Il faut être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation sécurité routière (ASR)
QUALIFICATION DES INTERVENANTS	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	-Alternance de théorie et de pratique - Méthodes actives adaptée à la formation des adultes - Véhicule de la catégorie AM du permis de conduire
DURÉE	8 Heures de formation sur 2 jours et ne peut excéder 4 heures par jour.
PROGRAMME	Cette formation s'organise autour des cinq séquences d'enseignement suivants : ***SÉQUENCE 1 : Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite** -Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève -Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de la sécurité routière et sur les comportements ***SÉQUENCE 2 : Formation pratique hors circulation** Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : -Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leur rôle -La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle) -Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ; -La maîtrise technique du véhicule hors circulation ***SÉQUENCE 3 : Formation code de la route, apports théoriques** -Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

	***SÉQUENCE 4 : Formation pratique en circulation** -Comprendre l'importance de l'utilité et du respect de la règle, de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, ainsi que des facteurs de la prise de conscience et de la perception des risques ; -S'arrêter et stationner : prendre les précautions nécessaires avant de s'arrêter, quitter un stationnement en toute sécurité ; -Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres -Adapter l'allure en fonction de ses capacités, de la règlementation, de la signalisation et de la présence des autres usagers ; -Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toute circonstance ; -Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée ; -Choisir la position sur la chaussée (en ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement, en tenant compte de la signalisation horizontale et verticale, en intégrant les particularités des autres usagers, notamment les poids lourds ; -Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction. ***SÉQUENCE 5 : Sensibilisation aux risques** Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un des représentant légal pour les mineurs. L'objectif est d'informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et les parents sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur. L'enseignant traitera en fonction des profils qu'il a identifié 4 thématiques parmi les thématiques suivantes : -les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement ; -les risques liés au débridage, les produits psychoactifs et la conduite -la vitesse et ses conséquences -la prise en compte des autres usagers vulnérables, l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.
DIPLÔME VISÉ	OBTENTION ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION (renseignée et signée en présence d'un représentant légal pour l'élève mineur.

AEND 2.1